



Un projet de

CONVENTION JEUNES MAJEURS

La présente convention est signée entre les parties suivantes :

- Mlle/Mr..... domicilié(e) à
....., dénommé le participant ci-après,

Et

- Le projet Africapsud de l'asbl la Chaloupe représenté par Luc Descamps, Directeur et Pierre Cantraine, coordinateur du projet, ci-après dénommé Africapsud

Et

- Le projet Carrefour Jeunesse Afrique, ONG Béninoise représenté par Sylvestre Dossa, Directeur, ci-après dénommé Carrefour Jeunesse

Il est exposé ce qui suit :

AFRICAPSUD est un projet faisant partie de L'AMO la Chaloupe. Ce projet a pour but de préparer des jeunes à partir en séjour d'échanges interculturels. A travers ce projet, JEUNES MAJEURS organise avec le jeune un séjour de rupture de minimum 2 mois au Bénin en individuel. L'objectif de ce séjour est de permettre à ce jeune de découvrir de nouvelles réalités, de prendre confiance en son potentiel d'action et de lui faire vivre une expérience inoubliable.

CARREFOUR JEUNESSE a pour but de d'accueillir des jeunes belges dans le but de réaliser des échanges interculturels avec les jeunes Béninois dans le but de déconstruire les préjugés et les stéréotypes des béninois et des belges.

Il est convenu ce qui suit :

Le projet de séjour d'immersion avec Africapsud comprend une phase de préparation, un séjour au Bénin et une phase de partage de l'expérience au retour. Durant toutes les étapes du projet, le participant s'engage à respecter les règles de bases suivantes :

- Ne pas consommer d'alcool et de drogues (la consommation de tabac est soumise à l'autorisation des responsables)
- Adopter un comportement respectueux envers les autres et soi-même (pas de violence verbale ou physique)
- Etre présent et participer activement aux rencontres de préparation organisées par AFRICAPSUD et Les parents y seront associés à différents moments bien spécifiques avant, pendant et après le séjour du jeune.

En outre, de manière spécifique, le participant s'engage à :

1. **Avant le séjour :**

- Contribuer au financement du projet ;
- Réaliser un projet personnel ;
- S'impliquer dans la construction du programme et de l'horaire sur place ;
- Avoir eu au minimum 3 rendez-vous avec l'équipe psychosociale de La Chaloupe ;
- Avoir convenu du montant d'argent de poche attribué chaque semaine avec l'éducateur de Carrefour Jeunesse ; à raison de 50 eur/mois
- Avoir effectuer les modalités de paiements cfr 7.2 ;
- Avoir préparer le matériel nécessaire à la réalisation du projet ;
- Acheter 5 livres "Les Béninoiseries" à vendre au prix de 15 eur ;
- Effectuer les formalités administratives et sanitaires suivantes :
 - Se souscrire à une assurance rapatriement et être en ordre de mutuelle
 - Obtenir un passeport (Valable minimum 6 mois après la date du retour) et visa
 - Etre en ordre de vaccins et disposer d'un carnet de vaccination
 - Compléter le dossier médical (ce dossier doit être signé par un médecin et le responsable légal)
 - Signer et remettre la convention ci-joint
 - Avoir fait les démarches nécessaire liées au mesure Covid, en vigueur au moment du voyage. CFR site des affaires étrangères

L'ensemble de ces documents sera remis au responsable du projet (date à définir) !

2. **Lors du séjour :**

- Respecter « les règles de vie au Bénin » imposées par Africapsud dans l'organisation du séjour ;
- L'utilisation du smartphone et/ou de Gsm sont interdits en dehors des horaires prévus avec l'éducateur de Carrefour jeunesse (1xsem avec l'éducateur)
- Participer activement au rendez-vous Skype avec l'équipe d'Africapsud (1x/sem le premier mois et puis 1x/2sem suivant évaluation).
- Accomplir son séjour avec **motivation** et **participer** activement à chaque moment du **programme établi** au préalable ;
- Reconnaître l'importance et l'utilité du travail mené par Africapsud et donner une bonne image du projet à travers un **comportement** respectueux envers les gens et les coutumes ;
- Reconnaître qu'il n'est **pas habilité à parler au nom d'Africapsud** et ne peut initier de projet sans l'accord des responsables d'Africapsud ;

- Prendre son traitement anti-paludique et respecter les recommandations d'hygiène et de sécurité.
- Le responsable légal s'engage à participer au rendez-vous fixés avec l'équipe psychosocial.
- Respecter les normes Covid en vigueur au moment du voyage (quarantaine si nécessaire, ...)

En cas de non respect de ces règles de base, Africapsud se réserve le droit de mettre fin immédiatement à la participation du jeune au projet et à le renvoyer en Belgique au frais du participant ou de contacter l'ambassade belge au Bénin afin de diminuer la durée du visa octroyé.

3. Après le séjour :

- S'engager à participer à une réunion de débriefing avec les parents et le coordinateur du projet , qui aura pour objectif d'évaluer son stage et identifier des pistes d'action pour son avenir ;
- Le jeune s'engage à réaliser et à remettre à AFRICAPSUD une évaluation du séjour d'immersion
- S'engager à partager son expérience et informer Africapsud de ses actions ;
- Africapsud donnera l'occasion au participant de s'engager au sein du réseau des volontaires afin de poursuivre son engagement citoyen. Africapsud s'engage à donner toutes les modalités d'inscription et de participation au réseau.
- Respecter les normes Covid et les instruction liées au retour en Belgique (quarantaine, tests, ...)

4. Assurances

Toute maladie, accident personnel ou dommage causé aux tiers en Belgique ou au Bénin révèle exclusivement des assurances qu'a souscrit chaque participant à titre personnel.

5. Déclaration relative à l'utilisation d'images

Dans le cadre de ses activités, Africapsud travaille régulièrement avec des supports visuels tels que la photo et la vidéo. Ceux-ci sont utilisés au regard des finalités éducatives du projet et peuvent couvrir un champ d'application divers. Les images prises dans le cadre des activités d'Africapsud sont la propriété de l'association (elles ne peuvent être vendues) et ne pourront en aucun cas être utilisées à des fins autres que celles définies ci-dessus. Ces images ne pourront être utilisées qu'avec le consentement explicite du ou des participants qui y figurent. Le document d'autorisation d'utilisation d'image est annexé à cette convention.

6. Durée du séjour

Les séjours peuvent se tenir durant toute l'année. Il s'agira d'un projet de 3 mois. Les dates précises seront proposées en fonction des possibilités et du projet du participant. Les dates du séjour seront communiquées au jeune par AFRICAPSUD dès que les billets d'avion auront été négociés.

7. Financement

7.1. Prix du séjour :

La totalité du budget à prévoir est d'environ **2500,00** Euros pour 3 mois de séjour. Cette somme comprend :

- ▶ Environ **1000€** pour le billet d'avion (remboursement de la différence si moins cher ou augmentation si plus cher)
- ▶ **20€/jour** pour la prise en charge des frais sur place (logement, alimentation, transports, encadrement, visites culturelles) Soit **Environ 600 eur/mois**
- ▶ L'encadrement en Belgique et au Bénin (**60 eur**)
- ▶ Les dépenses administratives du passeport* et du visa** (*85 eur de passeport et **50 eur de visa sauf modification de l'ambassade)
- ▶ Les dépenses médicales comme vaccins et médicaments à prendre sur place (env **250 eur**)

Il est conseillé de prévoir un budget de **250€ pour les frais liés au projet** que le participant développera sur place.

Cette somme ne comprend pas les frais personnels sur place (déplacements personnels, cadeaux, produits personnels (savon), frais médicaux, téléphone, boissons, ...).

7.2. Modalités de paiement.

Un acompte d'environ 175 euros (frais d'encadrement et de dossier) sera versé par le jeune dès la signature de la convention. Cet acompte ne sera pas récupéré si le jeune décide de ne plus participer au projet.

Le billet d'avion devra être entièrement payé **10 jours avant le départ du jeune, ainsi que frais de séjour sur place,**

Compte d'AFRICAPSUD : BE 36068904190981 avec référence :

Vir. 1, 2 ou 3 + « nom jeune_ période _année du séjour »

En cas de désistement ou de renvoi, les frais d'annulation du billet d'avion seront supportés par le participant. Les frais de séjour (excepté pour une situation justifiée) et les frais administratifs ne seront pas remboursés.

8. **Aide à la recherche de fonds**

Pour rappel, l'argent ne doit pas être un frein à la participation du jeune. Africapsud veillera à accompagner le participant dans le recherche de fonds pour financer son séjour.

9. **Reconnaissance de la convention**

En cas de non respect des termes de la présente convention, ou si l'esprit des participants n'est plus en phase avec celui d'AFRICAPSUD en cours de préparation du séjour ou durant le séjour, celle-ci se réserve le droit de mettre fin à sa contribution.

Le participant

Personne resp. Africapsud

Carrefour Jeunesse

PHOTO

Informations générales

Nom : Prénom :
Date de naissance : / / Lieu de naissance :
Nationalité : Langue maternelle : Age : Sexe : M / F
Adresse :
Code postal : Commune :
Tél : E-mail (en capitales) :

GSM :

Problème(s) de santé particulier(s) :
.....
.....

Personnes de contacts (maman)

Nom(s) :
Adresse :
Tél(s) :
E-mail (en capitales) :

Personnes de contact (papa)

Nom(s) :
Adresse :
Tél(s) :
E-mail (en capitales) :

Activités actuelles

- O J'étudie, je travaille :
- O Je pratique les sports suivants :
- O Mes hobbies et autres engagements sont les suivants (mouvements de jeunesse, loisirs, ...) :
- O Connaissances techniques, artistiques (musique, théâtre, photo-vidéo, etc.) :

Motivation

Pourquoi veux-tu participer à ce projet ? Quelles sont tes motivations (sois le plus précis possible)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Qu'attends-tu du projet ? (De la préparation au départ jusqu'au retour)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Suite à la séance d'info, et en t'aidant du site web, peux-tu résumer en 10 lignes le projet Jeunes Majeurs ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Suite à la séance d'info, et en t'aidant du site web, peux tu résumer en 10 lignes le projet de Carrefour jeunesse ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Que comptes tu mettre en place pour financer ton projet ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Comment as-tu pris connaissance du projet ?

.....
.....
.....
.....

Partie réservée au responsable légal (facultatif)

En permettant à mon fils/ ma fille de participer à ce projet, je poursuis plusieurs objectifs (lesquels ?)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pour rappel, l'argent ne doit en aucun cas être un frein à la participation. Désirez vous un rendez vous pour en parler ?

.....

Hormis le dossier médical, y a-t-il des informations utiles à savoir sur votre enfant ? (Restriction alimentaire, comportements, etc.)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le

PARTICIPANT

PARENTS

FORMULAIRES TYPES DE CESSION DE DROITS À L'IMAGE A AFRICPASUD ET
CARREFOUR JEUNESSE.

AUTORISATION DE PRISE DE VUE

PHOTOGRAPHER UN ADULTE

FILMER UN ADULTE

Objet de la prise de vue :

Les prises de vues seront effectuées lors d'activités, d'animations, ... organisées en collaboration avec Africapsud ou son partenaire local Carrefour Jeunesse.

Je soussigné(e) demeurant
à..... déclare
accepter librement d'être photographié(e) ou filmé(e) par AFRICAPSUD ou son Partenaire Carrefour
Jeunesse

J'autorise AFRICAPSUD ET CARREFOUR JEUNESSE :

- – à utiliser librement les photographies et/ou films reprenant mon image décrits ci-dessus, dans tous types de publications et toutes formes d'émissions de télévision ou de communications sur Internet,
- – à inclure et archiver ces photographies et/ou films dans les bases de données d'AFRICAPSUD ou CARREFOUR JEUNESSE accessibles en ligne, gratuitement, au public.

Illustrer ou de promouvoir les activités ou projets présents, passés ou futurs d'AFRICAPSUD ou CARREFOUR JEUNESSE.

Je consens au traitement de mes données à caractère personnel dans la mesure nécessaire à la réalisation des objectifs ci-dessus.

J'ai connaissance de mon droit, en tant que personne concernée, d'accéder aux données me concernant, d'être informé de l'existence du traitement des données et de sa portée.

(Signature précédée par «lu et approuvé »)

RÈGLES DE VIE AU BÉNIN

**Le respect de ces règles garantira le bon déroulement de ton séjour.
Cela te permettra de mener à bien tes projets, dans le respect de toi-même
et des personnes qui t'accompagneront tout au long du voyage.**

Introduction

En Belgique, afin de partir dans de bonnes conditions, tu t'engages à **te rendre à tous les rendez-vous** fixés par l'équipe d'Africapsud et **effectuer les démarches administratives et médicales** nécessaires à ton départ (reprises dans la convention).

Au Bénin, tu es **sous la responsabilité de Carrefour Jeunesse**, représenté par Sylvestre DOSSA qui t'accompagnera dans la réalisation de ton projet en partenariat avec ta famille d'accueil et ton chef de famille. Nous t'invitons donc pour toute question ou toute difficulté liée au déroulement de ton séjour à t'en référer à ces personnes.

Règles de base de la vie au Bénin

- Pour des raisons de sécurité, nous souhaitons toujours **savoir où tu te trouves**. Nous te demandons donc de **ne pas quitter le village sans en informer ton chef de famille préalablement**. L'organisation d'une sortie plus longue se fera uniquement avec l'accord de l'éducateur local.
- Pour une question de sécurité et de respect de ton intimité, **personne** ne peut, sauf cas urgent, **pénétrer dans ton lieu de vie** sans ton autorisation et en ton absence. Nous t'invitons à fermer la porte à clef lorsque tu sors et à n'inviter dans ta case que des amis proches.
- Il y a très peu de fumeurs au Bénin, cela est très mal vu et nous ne souhaitons pas influencer négativement les enfants et les habitants du village. **Si tu fumes**, tu es donc invité à le faire **discrètement** et uniquement à l'**endroit qui te sera désigné** par ton éducateur. Les mégots doivent être écrasés dans un **cendrier**.
- **La loi béninoise interdit** la détention et la consommation de **stupéfiants**. Tu t'engages donc à ne pas consommer durant ton séjour.
- Tu t'engages à ne pas consommer d'alcool de manière excessive.
- La détention d'**armes** ou de tout objet assimilé est formellement **interdite**.
- En Afrique, l'**eau** est un luxe. Attention de **ne pas la gaspiller**. L'eau courante est généralement impropre à la consommation et tu risques de graves maladies si tu en bois.
- En cas de maladie ou souci de santé (fièvre, vomissements, diarrhées, maux de tête,...), tu en informeras

directement ton chef de famille et ton éducateur qui prendra les mesures nécessaires avec le responsable local pour assurer un bon suivi médical.

- Pour des raisons évidentes de sécurité, nous te demandons de porter un **casque** lors de tous les déplacements que tu feras en moto en tant que passager. Nous te rappelons par la même occasion qu'il t'es interdit de conduire toi-même une moto ou un véhicule au Bénin.
- Nous mettons à ta disposition le matériel de base pour la vie au village. Veille à respecter ce matériel, nous te demanderons de **réparer** ou de **payer** tout matériel endommagé volontairement ou par négligence.
- Pour éviter l'accumulation de poussière et la prolifération des insectes, il est impératif de tenir ton lieu de vie **propre**, de **balayer** tous les matins et de ne laisser traîner **aucune nourriture**.

Recommandations d'hygiène

Nous te demandons de respecter un certain nombre de règles d'hygiène afin d'éviter des problèmes de santé :

- Prendre ton **antipaludique** tous les matins.
- Te **couvrir** les bras, les jambes et le cou avec de l'**anti-moustique** dès la tombée du jour afin d'éviter le paludisme.
- Te **laver les mains** avec du savon **avant chaque repas**.
- Ne **pas marcher pieds nus** (risques de blessures et d'infections).
- Te **laver entièrement et au savon au minimum deux fois par jour**. C'est une des contraintes du Bénin mais c'est pour ton bien.
- Te protéger la tête avec une **casquette** ou un **chapeau** pour éviter les insulations si tu travailles au soleil.

N'hésite pas à signaler tous les soucis de santé que tu rencontres au responsable du projet

Le respect

- Tout le monde a droit au respect, nous te demandons donc de veiller à **choisir tes mots** et à ne **pas te montrer violent** envers qui que ce soit. Si quelqu'un a un comportement agressif ou irrespectueux envers toi, **parles-en** à ton chef de famille ou à ton éducateur qui pourront t'aider à régler le problème.
- Nous te demandons de respecter les règles de prévention des risques contre les maladies sexuellement transmissibles et de gérer tes éventuelles relations amoureuses de manière respectueuse.

- Nous t'encourageons à découvrir tous les aspects de la culture Béninoise. Cependant, si tu approches des sites **vaoudous** ou des cérémonies, essaie de **te faire accompagner** par quelqu'un de confiance qui pourra répondre à tes questions et t'évitera de te mettre dans une mauvaise situation.
- Si tu souhaites **pratiquer ta religion**, aller à la mosquée ou à l'église... **parles-en** à ton éducateur, nous essaierons de t'aider dans la mesure du possible. Si tu le souhaites, tu peux accompagner ta famille d'accueil lors de leur prière mais cela ne peut en aucun cas t'être imposé.

Non-respect des règles

En cas de non-respect de ces règles de base et en fonction de la gravité des infractions commises, nous prévoyons les **mesures suivantes** :

- rendez-vous et explication avec le responsable
- conseil d'équipe suivi de sanctions
- contact avec les parents
- sanctions : le rapatriement en Belgique est une sanction envisageable

Signature du jeune, précédée de la mention " lu et approuvé "